

Le **Savoir Rouler à vélo** est un dispositif national lancé en 2019 et qui a pour objectif de permettre aux enfants d'acquérir avant leur entrée au collège les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable et de la mobilité active.

Le programme SRAV se déroule en 3 blocs animés par un éducateur sportif pour un total de 10 heures par enfant.

Bloc 1 : Savoir pédaler : maîtriser les fondamentaux du vélo – 3 séances d'1h30 (total 4.5 heures)

Bloc 2 : Savoir circuler : découvrir la mobilité à vélo en milieu sécurisé – 1 séance de 2 heures

Bloc 3 : Savoir rouler à vélo : circuler en autonomie sur la voie publique – 30 min de rappel théorique + 3 séances de 1 heure

A la fin, une attestation sera remise à chaque élève.

Je souhaite inscrire ma classe, les infos pratiques :

- Vous serez accompagnés par un de nos intervenants diplômé, agréé par l'Education Nationale, et référencé « Génération Vélo »,
- Les 3 blocs doivent être réalisés sur une même année scolaire et pour un même groupe d'élèves (les CM),
- Le programme SRAV est élaboré pour un groupe de 8 élèves minimum et 30 élèves maximum.
- Le programme est ouvert aux élèves de CM2 en priorité mais en fonction des écoles et des effectifs, des aménagements peuvent être faits soit :
 - o Pour les écoles avec une classe essentiellement de CM2, les élèves pourront faire le SRAV sur l'année scolaire en cours,
 - o Pour les écoles avec une classe de CM1 et CM2, 2 possibilités :
 - Le SRAV n'est proposé qu'aux élèves en CM2, et possibilité de le faire tous les ans,
 - Le SRAV est proposé à la classe entière et ne sera fait que tous les 2 ans.
 - o Pour les écoles avec une classe de CE2/CM1 et CM2, nous contacter *(Dans tous les cas, le Bloc 3 ne pourra pas être proposé aux CE2)*
- Le planning des interventions sera élaboré en lien avec l'établissement scolaire, l'intervenant et la Communauté de Communes. Les interventions auront lieu d'octobre 2023 à juin 2024. Des aménagements peuvent être faits en fonction de la météo et autres
- Le matériel (panneaux signalétiques et autres) est prévu par l'intervenant. En fonction des besoins, il peut aussi prévoir quelques vélos si les enfants ne peuvent pas amener les leurs.
- Le coût des interventions est pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.
- Pour toutes questions, particularités, n'hésitez pas à nous demander .